Cordaid

Communiqué d`appel d`offre pour le recrutement d`un Cabinet pour la réalisation d`une mission d`Audit Informatique de la CECM, partenaire de Cordaid

Cordaid, est une organisation catholique d'aide au développement active dans plus de quarante pays en Afrique, en Asie, en Amérique Latine, en Europe de l'Est et aux Pays-Bas. Sa mission s'appuie sur des valeurs telles que : le respect pour la vie, la solidarité et l'amour du prochain. En plus de ses multiples interventions, Cordaid promeut aussi les services d`accès à la finance.

Dans le cadre de la mise en œuvre *du Projet d`Appui au Développement de la Finance Innovatrice Rurale au Burundi « **PADFIR** »*, financé par l`Ambassade du Royaume des Pays Bas au Burundi et qui a trois volets à savoir la **microfinance rurale**, la **digitalisation** et **la micro-assurance**, il a été prévu d`appuyer les IMF partenaires qui le désirent à améliorer leur système informatique de gestion.

C`est dans ce cadre que Cordaid, sur budget du projet PADFIR Burundi lance un avis d`appel d`offre pour le recrutement **d`un cabinet spécialisé pour réaliser une mission d`Audit Informatique de la CECM.**

2. Acquisition des Termes de Référence

Les termes de référence détaillés sont affichés au tableau d`affichage de Cordaid et peuvent être retirés gratuitement à son bureau sis à KIGOBE Nord, N° 8, Boulevard MWAMBUTSA IV, tous les jours ouvrables et heures de service jusqu`au Vendredi 02/09/**2022**. Ils peuvent aussi être téléchargés sur les sites **https://www.intercontactservices.com/** et **https://www.burundijobs.bi/**

3. Date Limite de dépôt des offres

Les offres sous plis fermés devront être déposées à l`adresse indiquée ci-dessus au plus tard Mercredi le 07/09/2022 à 17 heures 00.

Bujumbura le 17/08/2022

Pour Cordaid Burundi

Jean MOUSSA YOUHANA

Directeur ai

Cordaid

Termes de Référence pour l'Audit du système informatique de la Caisse-Coopérative d'Epargne et de Crédit mutuel « CECM », partenaire de Cordaid Burundi

1. CONTEXTE

Cordaid, est une organisation internationale dont le siège social se trouve à La Haye au Pays-Bas, et disposant d'un Bureau National au Burundi, précisément en Mairie de Bujumbura au Quartier KIGOBE Nord, 8, Boulevard MWAMBUTSA IV. L'organisation est immatriculée au Ministère de l'intérieur, de la formation Patriotique et du Développement local en tant que Organisation Non Gouvernementale Internationale « ONGI », sous le numéro 530/028/ONGE / 2018. Elle a un protocole d'accord avec le Ministères des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Cordaid est en train de mettre en œuvre entre autres projets le Projet d'Appui au Développement de la Finance Innovatrice Rurale au Burundi « PADFIR », sur financement de l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Burundi.

Le projet a sélectionné 10 Institutions de Microfinance agréées par la Banque Centrale comme partenaires de la mise en œuvre de certaines de ses activités.

Ce projet a trois volets à savoir, la microfinance rurale, la digitalisation et la micro-assurance. Il a comme objectif général d' « Accroître l'inclusion financière des populations rurales économiquement actives au Burundi – incluant les femmes et les jeunes – afin d'améliorer leurs opportunités d'emploi, leurs conditions de vie et leur résilience face aux chocs économiques », ses objectifs spécifiques sont :

(i) d'appuyer la mise à l'échelle de produits et services financiers adaptés aux besoins de la clientèle rurale par les IMF en assurant la prise en compte des femmes et des jeunes ;

(ii) d'accompagner le développement et l'expérimentation de produits et services financiers ruraux innovants;

(iii) de faciliter la mise en relation des clients potentiels avec les IMF en milieu rural, en partenariat avec les projets et programmes intervenant dans le secteur du développement rural et du renforcement des chaînes de valeur agricoles.

Les institutions de microfinance qui ont été retenues pour être partenaire du projet l`ont été à travers un appel à manifestation d`intérêt qui était ouvert à toutes les institutions de microfinance. C`est dans ce cadre que la CECM a été sélectionné, pour contribuer à la mise en œuvre de certaines des activités du projet.

Ainsi donc, la CECM commence un processus de digitalisation de ses produits et service pour contribuer à l`accroissement du niveau d`inclusion financière au Burundi.

Cordaid et son partenaire **CECM** sont tous conscients que l`environnement des affaires en général et celui des institutions de microfinance en particulier est en cours de mutation depuis déjà quelques années au Burundi. L'inaccessibilité des services bancaires dans les milieux défavorisés loin des agglomérations urbaines est due notamment au manque d'agences alors que la majorité de la population burundaise vit en zone rurale constitue un obstacle à l'inclusion financière.

Dans un environnement en plein changement, les transformations technologiques marquées par l'entrée d'autres acteurs sur le marché comme les Fintechs avec le mobile banking, les microfinances doivent se positionner comme acteur de cette mutation par leur capacité de changer la vie des gens par la finance accessible et abordable. L'accessibilité des services bancaires au dernier kilomètre devient un impératif pour se positionner comme un acteur incontournable sur cette niche.

La dynamique de la digitalisation des services bancaires offre des services élargis (Distributeurs Automatiques de Billets, Mobile Banking, Terminaux de Paiement Électroniques (POS), etc.) et pour se développer, les Institutions financières doivent s'adapter à ce nouvel environnement des affaires.

Pour saisir toutes ces nouvelles opportunités, et grâce aux fonctionnalités nouvelles du Système d'information de Gestion de la CECM, celle-ci a prévu dans son budget d'investissement de 2022 certaines rubriques concernant les équipements et solutions informatiques nécessaires pour mettre en production de nouveaux services et produits

financiers digitaux en faveur de ses membres en général et des membres ruraux en particulier.

La CECM travaille en ce moment sur une stratégie d'adaptation à ce nouveau contexte, en redynamisant son activité et en élargissant la gamme des services & produits monétiques et numériques offerts à sa clientèle.

Dans l'optique du déploiement d'un produit, la responsabilité de la CECM est de vérifier que le produit fournit effectivement les fonctions de sécurité attendues, mais aussi son impact sur la sécurité du système d'Information existant. C'est ainsi que dans une démarche de gestion du risque numérique et d'amélioration continue de la sécurité des systèmes d'information et d'adaptation aux nouveaux défis posés par la digitalisation de ses services, la CECM voudrait commanditer un audit informatique, pour un diagnostic approfondi de l'infrastructure informatique, des protocoles de sécurité du système d'information de la microfinance et de son réseau.

L'audit aura pour but de faire une analyse de sécurité permettant d'identifier les lacunes à combler ainsi que l'évaluation de leurs risques, les biens à protéger, les fonctions de sécurité et ce qui garantira le bon fonctionnement du système d'information et de Gestion de la CECM.

Un rapport d'audit sera produit avec des recommandations concrètes visant à :

- Accroître la capacité de la CECM à faire face aux défis de sécurité informatique dans un environnement interconnecté
- Proposer à la CECM des investissements pour combler les lacunes soulevées et rapportées.

Le résultat de cet audit deviendra la feuille de route commune pour faire évoluer l'infrastructure informatique selon un plan d'action pluriannuel défini (Schéma Directeur Informatique) et le volet des logiciels et progiciels en tenant compte des différents impératifs.

I. OBJECTIF

Les objectifs de cette mission sont les suivants :

1) Auditer le système d'information dans sa globalité (Infrastructures, systèmes, Applications métiers)

2) Évaluer le niveau de performance et de disponibilité de l'infrastructure informatique y compris les ressources externes hébergées,

3) Évaluer les règles relatives à la configuration lors de l'installation de services et d'équipements, au cloisonnement des systèmes d'informations et aux accès distants

4) Déterminer les améliorations à mettre en œuvre afin de renforcer l'infrastructure informatique,

5) Identifier et évaluer les aspects stratégiques et de qualité de l'infrastructure informatique et les risques (opérationnels, financiers, de réputation notamment) associés,

6) Proposer des procédures, protocoles, consignes spécifiques à l'utilisation du parc informatique, système d'information et réseaux ainsi que leur mise en œuvre.

7) Évaluation de la sécurité informatique, de son efficacité, de la bonne utilisation du matériel, des procédures de saisie des données, des méthodes de gestion des sauvegardes, des accès et de la confidentialité.

II. MISSIONS

L'auditeur devra disposer d'outils et des ressources adaptés afin de collecter les informations nécessaires à sa mission. Ces informations seront confrontées à l'état de l'art en matière d'infrastructure informatique, analysées afin de connaître les risques réellement encourus et les impacts d'une défaillance sur la production de l`institution.

Plus spécifiquement, l'auditeur devra conduire la mission d'audit sur base des référentiels reconnus en matière d'audit informatique. Il s'agit notamment des référentiels COBIT, ITIL, ISO/IEC 27001 ou les standards NIST 800-53 en matière de sécurité de données.

1. Infrastructure physique

a. Connaître l'état réel et la capacité d'évolution des systèmes et matériels informatiques (desktop, laptop, imprimantes,) y compris les serveurs hébergés,

b. Faire l'inventaire des composants réseau (routeurs, commutateurs, ...) et des liens de raccordement (câblage existant),

c. Analyser l'infrastructure physique.

2. Infrastructure logique

a. Contrôler la configuration postes et serveurs (AD, DHCP, Exchange, …),

b. Évaluer les spécifications logiques des serveurs hébergés,

c. Diagnostiquer la configuration réseau,

d. Vérifier la conformité des applications,

e. Vérifier les mécanismes d'authentification et d'autorisation

f. Analyser les compatibilités et les conflits de logiciels possibles.

g. Effectuer des tests d'intrusions internes ou externes afin de détecter d'éventuelles vulnérabilités des systèmes informatiques

3. Communication

a. Évaluer la cohérence et la fiabilité du réseau local,

b. Évaluer le système de messagerie,

c. Évaluer la connexion Internet et les autres raccordements télécom,

d. Analyser la fluidité du trafic et l'accès réseau.

4. Système de sécurité

a. Analyser les solutions de sauvegarde,

b. Analyser le plan de continuité (sécurisation sur panne serveur, réseaux, vol,

incendie,),

c. Évaluer les dispositifs de sécurité du matériel, des données et du réseau (la protection physique du local informatique, la protection antivirale, pare-feu, filtrage internet,),

d. Évaluer le manuel des procédures des tests de sécurité, gestion des droits d'accès et journalisation des accès et erreurs système, gestion des accès aux bases de données, gestion de la maintenance informatique, etc. et les rapports y relatifs.

5. Conformité et réglementation

a. Évaluer le respect de la législation (licences logicielles…)

b. Évaluer la conformité des systèmes d'information aux règlementations nationales et internationales (lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, etc.)

c. Analyser les contrats de garantie et de services sur les différents composants mis en œuvre (Contrats d'assistance, contrats de maintenance des matériels, des logiciels, l'organisation de leur suivi, leur date d'expiration ou de renouvellement) et réaliser leurs évaluations coûts-bénéfices. Le cas échéant, proposer des approches contractuelles alternatives.

III. PERIMETRE

L'audit concerne le système d'information bancaire, l'ensemble de l'infrastructure informatique du siège et toutes les agences et Guichets de l'Institution ainsi que le système de sécurité du matériel, des données et du réseau.

IV. LIVRABLE

1. Aspect de l'audit

L'audit est concrétisé par un rapport détaillé (contenant les problèmes détectés, les observations et analyses effectuées) transmis cinq jours ouvrables après la mission. Le rapport d'audit contient également les recommandations et les projets susceptibles d'améliorer l'infrastructure informatique tant sur les aspects techniques qu'organisationnels, notamment :

a. L'inventaire exhaustif et documenté du parc,

b. La schématisation du réseau informatique,

c. Les points forts et faibles relevés,

d. L'analyse de l'adéquation du système informatique par rapport à l'organisation de l'entreprise,

e. L'analyse de la capacité maximale autorisée par l'hébergeur actuel, la capacité requise pour le fonctionnement optimal du site web de la CECM, des portails web y compris les différentes bases de données,

f. Le niveau de risque et les défaillances actuelles du parc informatique,

g. Les mesures correctives,

h. Les recommandations.

2. Les recommandations

Les recommandations devront inclure au minimum :

a. Les actions détaillées (organisationnelles et techniques) urgentes à mettre en œuvre dans l'immédiat, pour parer aux défaillances les plus graves, ainsi que la proposition de la mise à jour ou de l'élaboration de la politique de sécurité à instaurer,

b. Les actions organisationnelles, physiques et techniques à mettre en œuvre sur le court terme englobant entre autres :

- Les premières actions et mesures de l'ensemble de l'infrastructure auditée, aussi bien sur le plan physique que sur le plan organisationnel (structures et postes à créer, opérations de sensibilisation et de formation à intenter, procédures d'exploitation sécurisées à instaurer, etc.) et technique (outils et mécanismes de sécurité à mettre en œuvre), ainsi qu'éventuellement des aménagements architecturaux de la solution de sécurité existante,
- Une estimation des formations requises et des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires.

c. Un Plan Directeur ou une chronologie des étapes importantes à atteindre à moyen et court terme et les coûts estimatifs associés.

d. La proposition d'un plan d'action cadre, et présentant un planning des mesures stratégiques en matière de sécurité à entreprendre, et d'une manière indicative les moyens humains et financiers à allouer pour réaliser cette stratégie.

e. La proposition d'une solution immédiate (capacité requise ou à acquérir) pour l'optimisation du plan d'hébergement, le coût et l'implication budgétaire, y compris si l'hébergeur actuel pourrait accueillir cette capacité requise ; la proposition d'une solution à long terme pour un hébergement optimum

f. Établir les besoins actuels et futurs pour pouvoir définir leur impact sur l'existant, avec un niveau de priorité (Obligatoire, nécessaire, souhaitable, secondaire).

V. DUREE DE LA MISSION

- La durée de réalisation de l'audit est de trente jours **(30) calendrier**
- La mission d'audit devra démarrer **un jour après** la signature du contrat
- Le rapport provisoire détaillé sera transmis 5 jours ouvrables après la date de fin de la mission, tandis que le rapport définitif sera transmis cinq (05)

jours après la réception des commentaires de la CECM.

VI. PROFIL DU CABINET

Le présent appel d'offres est ouvert **aux cabinets locaux et internationaux** justifiant les qualifications suivantes :

a. Avoir effectué des missions d'audit des systèmes d'information et de sécurité de systèmes d'information dans une Institution financière ;

b. Avoir une expérience confirmée en matière d'audit de systèmes d'information et audit de sécurité des systèmes d'information ;

c. Avoir une expérience confirmée dans l'élaboration de politique de sécurité, définition de procédures informatiques ;

d. Avoir une bonne connaissance en assistance à maitrises d'ouvrage en informatique et Gestion de projet ;

e. Aligner dans son équipe des ingénieurs expérimentés avec au moins 3 missions semblables dans l'audit de systèmes d'information et audit de sécurité de systèmes d'information ;

f. Avoir la capacité prouvée d'assurer le transfert possible des compétences.

VII. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le présent travail sera rémunéré sur une base de 30 jours ouvrable. Les modalités de paiement seront spécifiées dans le contrat de service qui sera signé entre Cordaid, qui est bailleurs de la CECM et le cabinet qui gagnera le marché, et le payement sera fait après la réception de la lettre de validation du rapport dûment signé par la CECM.

VIII. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

Les cabinets spécialisés dans le domaine et intéressés, sont invités à soumettre leurs offres techniques et une financière dans deux (02) enveloppes distinctes.

La 1ère enveloppe contiendra **l'offre technique** constituée des éléments ci-après :

a. Une présentation du cabinet et de son expérience en général, et en particulier avec les Institutions Financières

b. La compréhension du travail et des termes de références

c. La méthodologie à mettre en place

d. Le plan de travail, l'organisation et le chronogramme des activités tenant compte de la durée de la mission indiquée au point V des présents TdRs.

e. Les curriculums vitae des différents experts alignés pour l'exécution de l'audit informatique, leurs cahiers de charges respectifs tenant compte de leur expérience et compétences, les réalisations de chaque expert

f. Au moins deux lettres de référence techniques de clients (lettres de recommandation) et/ou PV de réception d'ouvrages similaires réalisés.

g. Toute autre information jugée pertinente.

La proposition technique ne comprendra **aucune indication sur le coût** et sera rédigée en langue française.

L'Offre Financière quant à elle, comprendra :

a. Les honoraires et autres frais y afférents, toutes taxes comprises
b. Les frais remboursables relatif au séjour pour les cabinets étrangers ainsi que les déplacements nécessaires au niveau local
c. L'offre peut être exprimée en devises convertibles (Euros, USD, ou Francs Burundais (BIF).

La monnaie de paiement est le BIF. Toutefois, pour le cabinet étranger qui serait retenu, les

honoraires seront être payés en devise étrangère tandis que les frais encourus localement seront payés en BIF.

IX. DEPOT DES OFFRES

Les deux enveloppes adressées à Monsieur le Directeur Pays de Cordaid seront placées dans une enveloppe extérieure portant la mention suivante : « Offre pour Audit du Système informatique de la CECM, Partenaire de Cordaid Burundi dans le cadre du projet PADFIR Burundi ».

Si une enveloppe n'est pas marquée comme indiqué ci-dessus, Cordaid, ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément par mégarde.

Les offres seront déposées au siège de Cordaid Burundi sis à KIGOBE Nord, 8, Boulevard MWAMBUTSA IV.

Toute offre reçue après la date limite sera d`office rejetée.

X. DATE ET LIEU DE SOUMISSION DES OFFRES

Date limite de soumission : ...../08/2022

- Lieu de dépôt : Dépôt du dossier physique au bureau de Cordaid-Burundi sis KIGOBE NORD 8, Boulevard MWAMBUTSA IV, P.O Box 6701, Bujumbura/Burundi, téléphone : +257 22 21 01 99 ou à l'adresse électronique : **Burundi.Office@cordaid.org** avec objet : **Offre pour Audit du Système informatique de la CECM, Partenaire de Cordaid Burundi dans le cadre du projet PADFIR Burundi**

XI. DISPOSITIONS FINALES

Les soumissionnaires restent engagés par les offres techniques et financières sur une période de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres, Cordaid BURUNDI se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent appel d'offre ou de repousser la date de dépôt si elles sont jugées non satisfaisantes à ses attentes ou à celle de son partenaires (Caisse Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel : CECM en sigle).

Tout dossier déposé dans le cadre du présent appel ne pourra en aucun cas être rendu au

soumissionnaire.

Seul le candidat retenu sera contacté.

Le consultant devra exécuter la mission en se basant sur la loi portant réglementation des établissements de Microfinance au Burundi.

L'évaluation des offres sera effectuée par un comité d'évaluation interne (composé de PADFIR & de la CECM) des offres et au moyen d'un processus à quatre étapes tel que décrit ci-dessous :

a) Evaluation de l'offre technique (pondération 70)

L'offre technique sera notée sur 100 points répartis de façon suivante :

1. Niveau de formation académique du consultant principal ou Chef de mission/ **25** pts
2. Adéquation de la méthodologie proposée (note de compréhension de la mission+ plan de travail) /**35** pts
3. Expérience professionnelle / **40** pts

N. B : La note technique (NT) minimum de qualification requise pour l'étape d'évaluation financière est de 70 points.

b) Évaluation de l'offre financière (Pondération 30%).

Pour évaluer une offre financière, Cordaid Burundi prendra en compte les éléments ci-après : Le prix de l'offre et les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques. Les offres financières des soumissionnaires sélectionnés pour l'évaluation financières seront classées, et une Note Financière (NF) maximum de 100 points sera attribuée à l'offre la moins chère et proportionnellement aux autres :

NF = offre financière la moins chère x 100/ offre financière du soumissionnaire concurrent

La Note Générale (NG) du soumissionnaire sera calculée comme suit : NG= 0,7NT + 0,3NF

c) Comparaison des offres et attribution du marché

Après évaluations techniques et financière, les notes pondérées seront additionnées en vue de pouvoir faire la comparaison des offres sur base de la **Note Générale.**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle dont la moyenne pondérale des notes issues de l'évaluation technique et financière est la plus élevée.

XII. LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME

- ✓ Le soumissionnaire, ses représentants/fournisseurs certifient qu`ils ne figurent actuellement sur la liste des parties volontairement exclues, inéligibles, suspendus ou récusés d'un(e) quelconque service ou agence gouvernemental(e).
- ✓ Le soumissionnaire certifie qu'il se conforme à l'ensemble des lois qui interdisent les transactions ou aides apportés à un groupe terroriste et qu'il ne fournit aucune assistance à des personnes ou entités soutenant le terrorisme.
- ✓ Le soumissionnaire certifie qu'aucun des fonds reçu en vertu de la présente Convention ne sera utilisé pour venir en aide à des personnes ou entités associées au terrorisme.
- ✓ Le soumissionnaire n'a pas le droit de fournir une assistance ou d'organiser, de gérer ou d'affecter une aide quelconque via des groupes militaires ou combattants.
- ✓ Le soumissionnaire est tenue de signaler tout cas de détournement ou d'ingérence par un groupe armé, y compris une organisation terroriste.

- ✓ Le soumissionnaire certifie qu`il ne figure pas sur la liste du Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies créé par la résolution 1267 (1999). Cette liste peut être consultée à l'adresse suivante : https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list

- ✓ Le soumissionnaire, consent à informer Cordaid immédiatement en cas de violation de ces dispositions par un éventuel sous-traitant ou prestataire de service.

- ✓ Si Cordaid a autorisé au soumissionnaire gagnant à sous-traiter le travail, les dispositions du présent article seront intégrées à tous les contrats de sous-traitance conclus en vertu de la présente à signer avec le sous-traitant.

XIII. SIGNALEMENT DES CAS DE MAUVAISE CONDUITE OU DE FRAUDE

Si vous êtes victime, témoin ou suspect d'une fraude, veuillez signaler votre problème en utilisant l'une des options suivantes :

- Le directeur pays au téléphone +257 68 312 901, Email Zarir.Merat@cordaid.org

- Le responsable de l'intégrité via integrity@cordaid.org ou l'auditeur interne via Frans.vanmidde@cordaid.org,

La date limite de dépôt des offres est fixée au **07/09/2022 à 17h, heure locale.** Les dossiers déposés ne seront pas remis.

Toute offre reçue après la date limite sera d`office rejetée.

Fait à Bujumbura, le 17/08/2022

Préparé par
Laurent NDAYIKEZA
Responsable volet Digital PADFIR

Vérifié par
Jean Marie Vianney NSABIYUMVA
Chef de Projet PADFIR

Approuvé par

Jean MOUSSA YOUHANA
Directeur ai